

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du Lundi 14 septembre 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Membres votants : 14

Date de convocation : 7 septembre 2026

Présents : Damien GAUTHIER, Églantine ALLIOT, Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES, Jean-Marie MARCHAND, Justine BARBERO, Marie-Cécile GARIBO, Stéphane BATTEUX, Philippe BRAULT, Marie DE PASQUALE, Jean-Paul ESCAVABAJA, Lorry HANNE, Frank HERAUD, Marie-Sahra GIL, Véronique THIAN.

Absents/excusés : Antonio MARCO-PENA.

Secrétaire : Jean-Marie MARCHAND

* * * * *

☒ Délibération adoptée à l'unanimité

☐ Délibération adoptée par :

- Voix « pour » :
- Voix « contre » :
- Abstention(s) :

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

ID : 083-218301547-20260914-2026_49-DE

N° 2026-49 : Convention accès et intervention des bénévoles RCSC-CCFF sur les communes limitrophes

Madame Églantine ALLIOT, 1ère Adjointe, rappelle que les communes du Var sont invitées à renforcer leur collaboration dans la lutte contre les incendies par la mobilisation des Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC) et des Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF).

Pour assurer cette coordination, la commune peut conclure des conventions bilatérales avec les communes limitrophes autorisant l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF. Le modèle de convention est identique pour toutes les communes du Var.

La commune de SAINT ANTONIN DU VAR souhaite signer ces conventions pour la nouvelle mandature avec les communes limitrophes suivantes :

- Entrecasteaux,
- Flayosc,
- Lorgues,
- Salernes,
- Villecroze,
- Le Thoronet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, après en avoir délibéré,

de CONCLURE les conventions avec les communes limitrophes citées ci-dessus pour la durée de la mandature actuelle,

de DONNER tous les pouvoirs au Maire pour signer ces conventions et accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à St-Antonin à la date sus-indiquée.

Le secrétaire de séance
Jean-Marie MARCHAND



Le Maire
Damien GAUTHIER

